



Conseil Syndical du lundi 07 avril 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 avril à 18 heures 30, le Conseil Syndical légalement convoqué par convocation du 24 mars 2025 s'est réuni en séance publique à la Mairie de Beaussault sous la présidence de Monsieur Pascal LEFEBVRE.

Présents :

Beaussault : Laurent FOURNIER

Compainville : Bruno NOTTIAS et Guillaume MAINE

Le Thil Riberpré : Francis BOURGUIGNON

Mesnil-Mauger : Claude LEFEBVRE et Pascal LEFEBVRE

Absents excusés :

Le Thil Riberpré : Franck MACAIGNE

Beaussault : Bruno RENIER

❖ Compte rendu dernière réunion

Le compte rendu de la réunion du 17 février 2025 envoyé à chaque conseiller est accepté à l'unanimité.

❖ Encaissement chèque Association CMB (Délibération 8/2025)

L'Association de parents d'élèves CMB souhaite faire un don de 200€ à chaque classe.

L'école de Beaussault a commandé des échasses et du matériel de gym pour un total de 200€ payés par le Sivos en même temps que d'autres fournitures scolaires.

Le Conseil Syndical accepte l'encaissement du chèque de 200€ de l'association pour rembourser cette commande.

❖ Participation au transport scolaire (Délibération 9/2025)

Comme chaque année, la Région Normandie demande au Sivos s'il souhaite prendre en charge une partie du coût du transport scolaire par enfant pour la prochaine rentrée scolaire.

Le tarif de transport par enfant de maternelle et de primaire à compter de l'année 2025/2026 passe à 70€ contre 65€ auparavant.

Le tarif régional demandé aux familles est de 35€ pour celles qui ont un quotient familial inférieur à 500€ et 70€ pour celles qui ont quotient familial supérieur à 500€.

Après discussion, les membres du Conseil Syndical souhaitent garder la même participation qu'auparavant soit 30€ par enfant de maternelle et de primaire à compter des inscriptions pour l'année scolaire 2025/2026.

❖ Inscription enfant hors commune (Délib 10/2025)

Une famille du Thil-Riberpré demande une dérogation pour convenance personnelle pour inscrire son enfant à Formerie, donc hors Académie Normandie (le papa travaille à Formerie et la Nounou est sur place, la maman travaille à Serqueux).

Le Sivos ayant la compétence scolaire, M. Bourguignon n'a pas souhaité signer de dérogation et voulait que ce point soit mis à l'ordre du jour aujourd'hui.

M. Bourguignon est allé à la mairie de Formerie rencontrer les responsables qui lui ont dit être d'accord pour accepter cet enfant mais que des frais de scolarité seront facturés au Sivos. Cette famille se dit prête à faire un don au Sivos pour dédommager de ces frais mais l'école publique étant gratuite, les membres du Sivos refusent ce don.

Après discussion les membres du Sivos refusent cette demande de dérogation comme toutes les autres et rappellent que chaque école dispose d'une cantine et qu'une garderie périscolaire pour tout le regroupement est mise place à Beaussault avec une bonne amplitude horaire de 7h à 19h.

❖ Informations et questions diverses

- Les travaux de couverture de l'école Beaussault ont été arrêtés à la demande de l'Inspectrice de Circonscription suite à une plainte de parents stipulant que l'entreprise intervenait pendant les heures de classe. Pour information, l'entreprise n'intervenait pas dans la cour de l'école pendant les heures de classe mais uniquement côté place de la Mairie. L'entreprise a tout de même quitté le chantier et reprendra pendant les vacances scolaires.
- Les membres du Conseil Syndical du Sivos sont invités à la réunion avec l'Inspectrice à la salle des fêtes de Mesnil-Mauger le mardi 22 avril 2025 à 17h30.
- L'enseignante de Compainville souhaite un ordinateur portable pour travailler avec les élèves en difficultés. M. Nottias ne souhaite pas lui en fournir par le biais de la Mairie considérant qu'il s'agit de matériel scolaire qui doit être pris en charge par le Sivos. Pascal Lefebvre indique que l'équipement de la classe est du ressort de chaque commune, le Sivos ne finance que le consommable (fournitures scolaires par exemple). Pascal Lefebvre précise qu'elle possède déjà un ordinateur fixe pour elle mais celui-ci est lent. M. Nottias dit que c'est un problème de connexion à internet qui va être résolu. La maîtresse prévoit donc d'acheter un ordinateur reconditionné avec le don que l'association CMB va lui faire. En attendant, la commune de Mesnil-Mauger lui a prêté un de ses deux ordinateurs portables.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 19h30.

PV arrêté à la séance du 30.06.2025